



Les 1607 heures, c'est toujours **NON**

NON à la perte des congés d'ancienneté !

NON à l'augmentation du temps de travail !

Avec l'application des 1607 H, notre collectivité **augmente non seulement le temps de travail pour tous les agent.es sans aucune compensation financière, mais supprime les congés d'ancienneté pour les collègues qui les avaient acquis !**

Alors qu'elles prétendent être opposées à la loi, les villes de Lille, d'Hellemmes et de Lomme **l'appliquent de la manière la plus régressive** pour ses agent.es.

Ainsi, sur la question des jours d'ancienneté, des communes du département comme Roubaix ou Valenciennes pourtant de bords politiques opposés à la nôtre, maintiennent ces jours de congés.

A la ville de Paris la totalité des agents bénéficieront de 3 à 21 jours de congés au titre des sujétions / pénibilité.

Dans notre collectivité seul un tiers des agent.es se verront attribuer de 2 à 5 jours pour ces mêmes sujétions et pénibilité.

Alors qu'un grand nombre de collectivités se refuse toujours à appliquer les 1607H au 1 janvier 2022, **le maire de Lyon** a annoncé ces derniers jours non seulement une augmentation du régime indemnitaire, mais l'octroi de jours de congés supplémentaires pour tous les agent.es de la ville-métropole du Grand Lyon .

Il est nécessaire de **fournir URGEMMENT** des réponses aux besoins des agent.es municipaux.

La CGT L.H.L. appelle l'ensemble des personnels à soutenir la mobilisation des personnels engagés pour une **journée d'action et de grève**

du vendredi 15 octobre 2021

Dès 8h30 devant l'hôtel de ville de LOMME

Vous pouvez poser une journée, demi journée, 1 heure ou 2 heures de grève.

Collation sur place durant la matinée et le déjeuner

Animée par un profond sentiment de colère très largement partagé par l'ensemble des personnels, la CGT L.H.L. dépose un **préavis de grève** pour la journée du 15/10/21, pour les personnels de la collectivité afin de porter les revendications suivantes :

- Pour le **maintien** des jours de congés d'ancienneté,
- La **reconnaissance et l'augmentation** pour tous les agent.es de jours de congés supplémentaires au titre des sujétions et de la pénibilité.
- La **revalorisation** des régimes indemnitaires des agent.es.

La CGT L.H.L. alerte sur les conséquences d'une telle dégradation **sur l'emploi, les conditions de travail, l'épanouissement et l'insuffisance salariale.**



ENSEMBLE, exprimons notre opposition à la perte de nos acquis sociaux !!!

RETROUVEZ et ADHEREZ La CGT L.H.L. sur cgt-villedelille.com